

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 février 2012**

Décision n° **B-2012-2949**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte Ciel Nord - Acquisition des lots n° 33 et 6 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant à M. Patrick Bret

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme David M.), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Bouju, Assi.

Absents non excusés : MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 février 2012**Décision n° B-2012-2949**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte Ciel Nord - Acquisition des lots n° 33 et 6 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant à M. Patrick Bret**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition des lots n° 33 et 6 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey à Villeurbanne et appartenant à monsieur Patrick Bret, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Emile Zola et la rue Hippolyte Kahn.

Il s'agit d'un appartement de 42,92 mètres carrés, au 5° étage, formant le lot n° 33 et d'une cave au sous-sol formant le lot n° 6 ainsi que les 57/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales de la copropriété.

Aux termes du compromis, monsieur Patrick Bret accepterait de céder les biens occupés au prix de 90 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 18 juillet 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 90 000 €, des lots n° 33 et 6 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey à Villeurbanne et appartenant à monsieur Patrick Bret, en vue de la réalisation du projet urbain de centre-ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2121, le 15 février 2010 pour la somme de 4 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 90 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 février 2012.